**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE**

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
# SEANCE DU 22 JUIN 2022

Date de convocation : 16 juin 2022 Président de séance : Régis COUTANT
Lieu de la séance : Salle des fêtes de Damery

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 72 | | |
| Nombre de conseillers présents : | 53 | 54 *(à partir délib. n°22-086)* | 55 *(à partir délib. n°22-104)* |
| Nombre de votants : | 59 | 60 | 61 |

Étaient présents les délégués suivants :
Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Véronique MOLLO suppléante remplaçant Sylvain BIZZOCCHI, Cécile OESLICK, Sandrine MIGNON-GROSJEAN, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Brigitte AUBERT, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT, Sylvie PIETREMENT et Corinne DÉPAUX.
MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Aimé RONSEAUX suppléant remplaçant Jacques CONSTANTINIDI, Laurent COUVREUR, Thierry ROCHETTE suppléant remplaçant Laurent GROSDIDIER, José PIERLOT, Jean-François MOUSSY, Vincent ROBERT suppléant remplaçant Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, Jean-Claude SIMON, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Yann THOMAS, Michel LORIOT, Christophe PETIT, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Stéphane BOULANT, Denis CASTERS, Fabrice HUBERT, Stéphane PESSENET suppléant remplaçant André VARLET, Jean-Claude BUCQUET, Pierre LANGLOIS, Guillaume GUERRE et Patrick THIBAULT.

Étaient représentés :
M. Yves PUNTEL donne pouvoir à Mme Maryse MINOT
M. Philippe DUMONT donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET
M. Xavier DUVAT donne pouvoir à M. Yann THOMAS
M. Olivier MEUNIER donne pouvoir à M. Laurent COUVREUR
M. Olivier HUOT donne pouvoir à Mme Catherine FONTANESI
M. David COUTELAS donne pouvoir à M. David QUATREVAUX.

Étaient excusés les titulaires suivants : MM. Maurice LOMBARD, Jacques CONSTANTINIDI, Laurent GROSDIDIER, Renaud SYMCZYK, Jacky BOCHET, Sylvain BIZZOCCHI, Christian BRUYEN, Freddy LECACHEUR, Patrick ACKER, André VARLET, Frédéric POMMELET et Benoît BOUDÉ.

Étaient absents les titulaires suivants : Mmes Francine PICAVET, Pauline ACCARIÉS, Céline MEUNIER, MM. Gérard GUYARD, Ludovic WELCHE, Patrick BREUL et Didier POUPINEL-DESCAMBRES.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.
Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-084. SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Le Conseil approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdémat, divisé en 12 838 actions.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-085. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et décide de créer la Commission Développement durable pour la durée du mandat. Il prend acte que sont proclamés membres de cette Commission :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Régis COUTANT | Maryline VUIBLET | Sylvie GUENET-NANSOT | Christian BRUYEN |
| Fabrice HUBERT | Alain FRIQUOT | Patrick JAGER | Maurice LOMBARD |
| José MIGUEL | Denis CASTERS | Pierre LANGLOIS | Michel COURTEAUX |
| Renaud SYMCZYK | | | |

**Adopté à l'unanimité.**

*Arrivée de Christian BRUYEN en séance.*

## 22-086. CONSTRUCTION DE BUREAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX.

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre des travaux de construction de bureaux pour les services techniques en lieu et place du local technique jouxtant le siège administratif de la Communauté, le Conseil accepte de confier :

- le lot 1 - VRD - à l'entreprise ATP SERVICES, pour un montant de 58 993,00 € HT
- le lot 2 - Fondations spéciales - à l'entreprise MENARD, pour un montant de 28 800,00 € HT
- le lot 3 - Gros œuvre - à l'entreprise MIGUEL, pour un montant de 168 892,00 € HT
- le lot 4 - Charpente bois - à l'entreprise JG CHARPENTE, pour un montant de 28 227,93 € HT
- le lot 5 - Couvertures - à l'entreprise TOITURES SOISSONNAISES, pour un montant de 53 634,27 € HT
- le lot 6 - Serrurerie - à l'entreprise DAVID ET FILS, pour un montant de 66 987,00 € HT
- le lot 7 - Menuiserie – cloisonnement – doublage – faux plafond Dallage - à l'entreprise PATRICK MEREAU, pour un montant de 79 329,00 € HT
- le lot 8 - Plomberie - à l'entreprise CONRAUX, pour un montant de 11 539,70 € HT
- le lot 9 - Chauffage - à l'entreprise MISSENARD QUINT B, pour un montant de 80 867,36 € HT
- le lot 10 - Électricité / informatique - à l'entreprise SEELEC, pour un montant de 48 290,00 € HT
- le lot 11 - Peinture – faïence – sols PVC - à l'entreprise LAGARDE MEREGNANI, pour un montant de 43 536,04 € HT

Il prend acte que pour le lot 12 Photovoltaïque, en l'absence d'offre, une nouvelle procédure adaptée par consultation directe auprès des entreprises va être initiée.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-087. COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR. BUDGET GENERAL - 94900.

Rapporteur : Le Président

## 22-088. COMPTE ADMINISTRATIF 2021. BUDGET GENERAL - 94900.

Rapporteur : Le Président

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-089. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022. BUDGET GENERAL - 94900.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

| | |
|---|---|
| Report en dépenses d'investissement au compte D001 | 1 261 958,73 |
| Excédent capitalisé au compte R1068 | 2 171 978,73 |
| Report en recettes de fonctionnement au compte R002 | 1 168 345,90 |

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-090. COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR. BUDGET OPAH - 94901.

Rapporteur : Le Président

## 22-091. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.
## BUDGET OPAH - 94901.

Rapporteur : Le Président

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-092. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022.
## BUDGET OPAH - 94901.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

| | |
|---|---|
| Report en dépenses d'investissement au compte D001 | -20 739,11 |
| Excédent capitalisé au compte R1068 | 0,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-093. COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR.
## BUDGET ASSAINISSEMENT - 94902.

Rapporteur : Le Président

## 22-094. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.
## BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.

Rapporteur : Le Président

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-095. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022.
## BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

| | |
|---|---|
| Report en recettes d'investissement au compte R001 | 1 275 038,25 |
| Report en recettes de fonctionnement au compte R002 | 1 436 959,02 |

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-096. COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR.
## BUDGET EAU POTABLE - 94903.

Rapporteur : Le Président

## 22-097. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.
## BUDGET EAU POTABLE - 94903.

Rapporteur : Le Président

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-098. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022.
## BUDGET EAU POTABLE - 94903.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

| | |
|---|---|
| Report en dépenses d'investissement au compte D001 | 142 912,59 |
| Excédent capitalisé au compte R1068 | 586 005,59 |
| Report en recettes de fonctionnement au compte R002 | 2 222 410,13 |

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-099. COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR.
## BUDGET ECONOMIE - 94904.

Rapporteur : Le Président

## 22-100. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.
## BUDGET ECONOMIE - 94904.

Rapporteur : Le Président

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-101. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022.
## BUDGET ECONOMIE - 94904.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

| | |
|---|---|
| Report en recettes d'investissement au compte R001 | 23 374,38 |
| Report en recettes de fonctionnement au compte R002 | 6 532,73 |

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-102. COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR.
## BUDGET SPANC - 94905.

Rapporteur : Le Président

## 22-103. COMPTE ADMINISTRATIF 2021.
## BUDGET SPANC - 94905.

Rapporteur : Le Président

**Adopté à l'unanimité.**

*Arrivée de Renaud SYMCZYK en séance.*

## 22-104. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 AU BUDGET 2022.
## BUDGET SPANC - 94905.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide, sur proposition du Rapporteur, d'affecter définitivement ces résultats comme suit :

| | |
|---|---|
| Report en recettes d'investissement au compte R001 | 20 310,43 |
| Excédent capitalisé au compte R1068 | 1 784,76 |
| Report en recettes de fonctionnement au compte R002 | 0,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-105. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.
## AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP). AJUSTEMENT N°2.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil autorise l'ensemble des modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement tels que proposées :

| N° APCP | Intitulé du projet | Montant total de l'AP | CP 2017 | CP 2018 | CP 2019 | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | Total CP |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 17-08 | Station d'épuration de Dormans | 2 830 802,61 | 14 008,40 | 7 020,26 | 455,65 | 49 754,55 | 359 563,75 | 2 000 000 | 400 000 | | 2 830 802,61 |
| 19-02 | Damery - Réseau EU rue P. Curie et rue de la Tannerie | 124 774,80 | | | 20 112,80 | 102 835,30 | 1 826,70 | | | | 124 774,80 |
| 19-03 | Saint Martin d'Ablois - Réseau EU rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Épée | 578 530,56 | | | 21 212,49 | 24 004,96 | 478 313,11 | 55 000 | | | 578 530,56 |
| 19-04 | Saint Martin d'Ablois - Réhabilitation de la STEP | 341 017,37 | | | 10 321,22 | 1 498,15 | 229 197,66 | 100 000 | | | 341 017,03 |
| 19-06 | Études et révisions des zonages | 225 698,91 | | | 23 044,84 | 73 851,07 | 48 803,00 | 80 000 | | | 225 698,91 |
| 21-01 | Système assainissement La Neuville-aux-Larris | 2 056 918,17 | | | | | 51 918,17 | 1 305 000 | 700 000 | | 2 056 918,17 |
| 22-01 | Système assainissement Le Baizil | 973 000,00 | | | | | | 60 000 | 691 000 | 222 000 | 973 000,00 |

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-106. BUDGET GENERAL - 94900. EXERCICE 2022. DECISION MODIFICATIVE N°2.

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en des compléments de crédits pour :
- les travaux effectués pour le compte des communes de Montmort-Lucy et d'Orbais l'Abbaye (dépenses et recettes),
- la construction d'un bâtiment d'exploitation intercommunal à Dormans,
- les frais d'études du programme de travaux VRD 2023.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-107. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902. EXERCICE 2022. DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en le vote de crédits supplémentaires pour :
- les études préalables à l'assainissement à Boursault et à Oeuilly,
- les travaux sur réseaux EU rue Julien Ducos / lotissement « Le Bois de l'Epée » à Saint Martin d'Ablois,
- les travaux sur réseaux EU rue Sainte Barbe à Orbais l'Abbaye,
- un reversement de trop perçu sur subventions pour les travaux de branchements sur domaines privés sur le périmètre de l'ex-CCBE.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-108. BUDGET EAU POTABLE - 94903. EXERCICE 2022. DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en l'ouverture de crédits pour des frais d'études pour le projet d'une future unité de traitement à Damery et le transfert de crédits pour une nouvelle ressource en eau à Leuvrigny.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-109. ECOLE DE CUCHERY. MAINTIEN DU TRANSPORT MERIDIEN.

Rapporteur : Le Président / Alain FRIQUOT

Le transport méridien entre l'école de Cuchery et le domicile des élèves n'étant plus financé par la Région à compter de la rentrée de septembre 2022 et l'école de Cuchery proposant un service de cantine organisé dans la salle des fêtes de La Neuville-aux-Larris avec une capacité d'accueil limitée et une impossibilité d'organiser deux services du fait de la distance, le Conseil décide de maintenir et financer le transport méridien pour l'année scolaire 2022/2023 avant d'opérer tout changement, notamment dans l'attente du rendu de l'étude scolaire et périscolaire qui est en cours avec un focus sur ce secteur.

**Adopté à la majorité - 59 voix POUR**
**2 voix CONTRE – Michel LORIOT et Olivier VEAUX**
**0 abstention.**

## 22-110. ACHAT D'EAU EN GROS. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA VALLEE DU BRUNET.

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Le Conseil approuve les termes de la convention d'achat d'eau en gros, pour les communes de Romery et Fleury-la-Rivière (en partie), avec le Syndicat d'Eau Potable de la Vallée du Brunet.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-111. TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE. ATTRIBUTION DE MARCHÉ.

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre des travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'eau potable rue du Clos Bosset à Leuvrigny, Chemin rural de la ruelle Froment à Belval-sous-Châtillon et rue de la Paix à Troissy, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise ALTERA TP, pour la somme de 64 161,50 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-112. PROBLEMATIQUE DU TERBUMETON-DESETHYL POUR L'UNITÉ DE DISTRIBUTION DE DAMERY. LANCEMENT DE CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE.

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Le captage de Damery faisant l'objet d'une problématique récurrente liée à la présence de Terbuméton-déséthyl, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation de cette mission de maitrise d'œuvre et sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour cette dernière.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-113. SOURCE DE LA MUREE A BOURSAULT. PROCEDURE DE DUP.

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

La ressource de Boursault est constituée de la source dite de « La Murée ». L'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique prescrit l'établissement autour des points de prélèvements d'eau existants ou à créer destinés à l'alimentation des collectivités humaines de trois périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) à l'intérieur desquels sont interdites ou réglementées des activités pouvant nuire à la qualité des eaux. Le Conseil sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et décide de mettre en place la protection légale du captage de la commune de Boursault et l'institution de périmètres de protection réglementaires.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-114. APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES POUR LA COMMUNE DE PASSY-GRIGNY AVANT MISE EN ENQUETE PUBLIQUE.

Rapporteur : Maryline VUIBLET

Le Conseil donne un avis favorable au projet de création du zonage d'assainissement des eaux usées comme définis dans l'étude technique réalisée par le bureau d'étude VERDI et repris dans le tableau ci-après, et le plan de zonage tel que présenté.

| Assainissement Non Collectif | Assainissement Collectif |
|---|---|
| La Ferme du Temple<br>La Ferme de la Belle Idée<br>La Ferme du Moulin Lecomte<br>Le Moulin de Pareuil<br>Le Hameau de Pareuil<br>Le Moulin Carré<br>La Gourdonnerie<br>Le Hameau des Rosiers<br>La Collecterie<br>2 habitations rue des Roises | Le bourg (à l'exception de 2 habitations rue des Roises)<br>Les rues de York et adjacentes : de la Hermonière, du château et impasse des Bergeries,<br>Rue du point du jour,<br>2 logements rue de Reims |

Il donne un avis favorable au projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Passy-Grigny comme définis dans l'étude technique réalisée par le bureau d'étude VERDI et le plan tel que présenté.
Il décide de soumettre le projet de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales à enquête publique, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-115. AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX DIVERS - 2023. ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE MAITRISE D'OEUVRE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans la cadre des opérations de travaux VRD pour 2023 sur plusieurs communes du territoire, le Conseil accepte de confier le marché se décomposant de la façon suivante :

- le lot 1 : Cuchery - Travaux VRD sur une partie du hameau d'Orcourt
  au cabinet CEREG, pour un montant forfaitaire de 8 030,00 € HT pour la phase Etudes et un taux de rémunération de 1,56 % pour la phase Travaux, soit un montant estimatif de 14 582,00 € HT.
- le lot 2 : Châtillon-sur-Marne - Travaux VRD sur une partie du centre-ville (rue Fontaine Corbillon, place de la Mairie, rue de l'Église, rue du Château)
  au cabinet BEREST LORRAINE, pour un montant forfaitaire de 11 233,75 € HT pour la phase Etudes et un taux de rémunération de 1,57 % pour la phase Travaux, soit un montant estimatif de 26 125,00 € HT.
- le lot 3 : La Neuville-aux-Larris - Travaux VRD sur la rue du Tambour, rue de la Coopérative et rue de l'Église
  au cabinet CEREG, pour un montant forfaitaire de 11 000,00 € HT pour la phase Etudes et un taux de rémunération de 1,50 % pour la phase Travaux, soit un montant estimatif de 20 000,00 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-116. TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL RUE DU 8 MAI 1945 A MAREUIL-LE-PORT. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement pluvial rue du 8 mai 1945 à Mareuil-le-Port, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise CHAMPAGNE TRAVAUX PUBLICS, pour un montant de 59 869 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-117. AMENAGEMENT RUE DE LA CLAYETTE A BASLIEUX-SOUS-CHATILLON. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD rue de la Clayette à Baslieux-sous-Châtillon, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la commune et approuve les termes de la convention désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur, pour la consultation auprès des entreprises, la mise au point, la signature et la notification du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-118. AMENAGEMENT RUE DE LA CLAYETTE A BASLIEUX-SOUS-CHATILLON. INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD rue de la Clayette à Baslieux-sous-Châtillon, le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la commune équivalant à 20 % du montant restant à la charge de la Communauté, FCTVA déduit.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-119. AMENAGEMENT RUE DE LA CLAYETTE A BASLIEUX-SOUS-CHATILLON. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD rue de la Clayette à Baslieux-sous-Châtillon, le Conseil sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-120. AMENAGEMENT RUE DES ORMEAUX A CHAMPAUBERT-LA-BATAILLE. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, assainissement des eaux pluviales, eau potable et défense incendie rue des Ormeaux à Champaubert-la-Bataille, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la commune et approuve les termes de la convention désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur, pour la consultation auprès des entreprises, la mise au point, la signature et la notification du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-121. AMENAGEMENT RUE DES ORMEAUX A CHAMPAUBERT-LA-BATAILLE. INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, assainissement des eaux pluviales, eau potable et défense incendie rue des Ormeaux à Champaubert-la-Bataille, le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la commune équivalant à 20 % du montant restant à la charge de la Communauté, FCTVA déduit.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-122. AMENAGEMENT RUE DES ORMEAUX A CHAMPAUBERT-LA-BATAILLE. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, assainissement des eaux pluviales, eau potable et défense incendie rue des Ormeaux à Champaubert-la-Bataille, le Conseil sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-123. AMENAGEMENT RUE DE LA FERME A CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, assainissement des eaux pluviales et eau potable rue de la Ferme à Champlat-et-Boujacourt, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la commune et approuve les termes de la convention désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur, pour la consultation auprès des entreprises, la mise au point, la signature et la notification du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-124. AMENAGEMENT RUE DE LA FERME A CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT. INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, assainissement des eaux pluviales et eau potable rue de la Ferme à Champlat-et-Boujacourt, le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la commune équivalant à 20 % du montant restant à la charge de la Communauté, FCTVA déduit.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-125. AMENAGEMENT RUE DE LA FERME A CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT. LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, assainissement des eaux pluviales et eau potable rue de la Ferme à Champlat-et-Boujacourt, le Conseil sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental et autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

## 22-126. DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE.

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Le Conseil décide de fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

| CATEGORIE | CADRE D'EMPLOIS | GRADE D'ORIGINE | GRADE D'AVANCEMENT | TAUX (%) |
|---|---|---|---|---|
| B | Rédacteur | Rédacteur ppal de 2ème classe | Rédacteur ppal de 1ère classe | 100 |
| C | Adjoint administratif | Adjoint adm ppal de 2ème classe | Adjoint adm ppal de 1ère classe | 100 |
| C | Adjoint technique | Adjoint technique | Adjoint tech ppal 2ème classe | 100 |
| C | Adjoint d'animation | Adjoint d'animation | Adjoint d'animation ppal 2ème classe | 100 |

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h10.

*Vu pour être affiché le 28 juin 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

*A Dormans,*
*Le Président, Régis COUTANT*

Communauté de Communes Paysages de la Champagne